

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

---

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 51

présenté par  
Mme Mirallès

-----

### ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 15 à 21.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi ne peut exclure de la mission de concourir à la lutte contre les infractions visées au 7. de l'article 6 de la loi du 21 juin 2004 les personnes visées au I et II dudit article alors même que, n'ayant pas d'obligation générale de surveillance ou de recherche des faits révélant des activités illicites, elles y participent.